Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260914-S04-BC-146-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026
Mise ne ligne le 17/09/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 146/2026
SÉANCE N°04 DU 14 SEPTEMBRE 2026

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) 2026 – ASSOCIATION GRAL – AVENANT N°1 À LA CONVENTION 2026

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 08 septembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, président ; Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 12), Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqi, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Jean-René Ladurée (à partir de 17 h 17), Christine Nadau, Julien Brocail, Ingrid Walkowiak, Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu (à partir de 17 h 32), vice-présidents ; Olivier Barré (à partir de 17 h 50), Céline Loiseau, Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel, Nathalie Forêt-Vettier, Éric Morand, Patrice Morin (jusqu'à 17 h 57) et Gwénaël Poisson, membres du bureau.

Était absent ou excusé
Antoine Caplan, membre du bureau.

Étaient représentés
Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 17 h 57), Éric Paris a donné pouvoir à Nadège Davoust.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 septembre 2026.

N° 146 / 2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) 2026 – ASSOCIATION GRAL - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION 2026

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 81/2011 du conseil communautaire du 21 juin 2021 portant sur la création du fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne et de son règlement,

Vu les délibérations du conseil communautaire n°143/2022 du 21 novembre 2022 et n°98/2023 du 19 juin 2023 portant sur la révision du fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2026 adopté le 15 décembre 2025,

Vu la délibération n°98/2026 du bureau communautaire du 15 juin 2026 attribuant la subvention FAUSEM au profit de l'association GRAL,

Vu la demande de révision de la subvention attribuée de l'association GRAL pour l'organisation du championnat d'Europe senior de difficulté et vitesse et, étape coupe du Monde de para-escalade du 28 au 30 août 2026,

Considérant que Laval Agglomération souhaite participer aux frais de location de l'Espace Mayenne supportés par les associations sportives du territoire communautaire ou les organismes extérieurs lors d'un déroulement d'événement sportif,

Après avis de la commission culture et sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le bureau communautaire décide, par application du règlement d'attribution du fonds, d'attribuer une subvention complémentaire de 1 729,18 € au profit de l'association sportive GRAL (association Grimper en Agglomération Lavalloise) pour l'organisation du championnat d'Europe senior de difficulté et vitesse et étape coupe du Monde de para-escalade du 28 au 30 août 2026.

Article 2
Le bureau communautaire approuve l'avenant n° 1 à la convention 2026 entre Laval Agglomération et l'association GRAL (Grimper en Agglomération Lavalloise).

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault